

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

DECISION DU

18/12/2024

N° E24000037 /20

La présidente du tribunal administratif

Décision de désignation du 18/12/2024

Code : 1 – Urbanisme et aménagement

Vu enregistrée le 09/12/2024, la lettre par laquelle le maire de Foce Bilzese demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

La révision de la carte communale de la commune de Foce Bilzeze ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. André FREDIANI est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Gilles ROPERS est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de Foce Bilzese et aux commissaires enquêteurs.

Fait à Bastia, le 18/12/2024.

La présidente,

Signé

Anne BAUX